

mais riche, mais elle sera nombreuse ; c'est toute son ambition.

Voilà la charité Lyonnaise, là voilà dans toute sa simplicité, mais aussi dans toute sa gloire. Peut-être n'avons-nous pas tout dit, peut-être n'avons-nous pas signalé à la reconnaissance du pauvre tous les utiles établissements qui doivent le soulager. Encore s'il nous était donné de soulever le voile qui cache une multitude d'œuvres qui sont toujours envoûtées d'un saint mystère. Mais non, nous avons dû respecter la modestie chrétienne d'une multitude de personnes qui se voient chaque jour aux œuvres de miséricorde ; nous n'avons pu parler de ces anges de la terre qui, du matin au soir, n'ont d'autre occupation que celle de courir à la recherche des souffrants ; qui emploient une partie de leur fortune au soulagement de ceux qui pleurent ; qui passent la plus belle partie de leur vie dans la société des pauvres ; dont les plus douces jouissances sont de visiter les malades, de consoler les malheureux, d'essuyer les larmes de ceux qui pleurent. Ah ! que n'aurions-nous pas à dire s'il nous était donné de révéler seulement les prodiges de charité que nous avons eus sous les yeux ! Mais le silence, nous est imposé par notre admiration ; nous savons que la plus grande peine que nous pourrions faire à ces héros de la charité serait de manifester leurs noms. Nous croyons cependant en avoir assez dit pour répondre noblement au titre de cet opuscule : *La Ville des Aumônes.*

Nous donnons aujourd'hui le précis des débats que nous avions promis dans notre dernière feuille tirée du *Willmer & Smith's European Times* dont nous empruntions la traduction au *Canadien*. Mais comme plusieurs personnes nous ont témoigné le désir d'avoir ces débats en entier, nous les donnerons à mesure que l'espace nous le permettra. Nous le ferons d'autant plus volontier que par à chacun pourra juger par lui-même sous quel point de vue nos affaires coloniales ont été envisagées en Angleterre.

#### Le débat sur le Canada.

Il ne s'est rien passé dans le parlement britannique, depuis le départ du dernier paquebot, qui puisse être du moindre intérêt pour le monde transatlantique, à l'exception du débat sur le Canada. M. Ræbuck appela, jeudi soir, l'attention de la chambre des communes sur l'état de cette importante colonie. En le faisant, il passa en revue le gouvernement de feu lord Sydenham, dont il censura amèrement la politique. Il fit ensuite l'éloge du gouvernement de sir Charles Bagot, qui se tira de ses difficultés par la sage concession du "gouvernement responsable" ; et puis il traita, en détail, de la position des partis dans la colonie au moment actuel, attribuant les aigreurs et les dissensions à la fatale politique suivie par sir Charles Metcalfe en renvoyant son conseil exécutif, et en rouvrant toutes les plaies que la politique large et conciliatrice de son prédécesseur avait cicatrisées. M. Ræbuck ne fait rien à demi. Il apporte à chaque question une bonne volonté, copieusement imprégnée d'une malignité de guêpe, dont l'aiguillon non seulement perce la chair, mais y laisse la gangrène.

Ce débat, en un mot, a été une récapitulation de l'histoire du Canada depuis la mission de lord Durham, et du nouvel état de société né des changements qui ont été la suite de cette mission, rangés en bataille d'après les principes les plus approuvés de la stratégie politique. M. Ræbuck a été, il va sans dire, l'avocat du parti français extrême ; mais il est resté seul dans sa gloire. M. Hume, l'ami peu chaleureux des Canadiens français, n'a pas voulu le suivre et a recommandé aux deux partis la "conciliation."

A la vérité, tous les orateurs qui ont pris la parole après M. Ræbuck ont réclamé le "gouvernement responsable," non toutefois dans le sens voulu par le savant député de Bath, qui lierait la langue du gouverneur-général et serait de lui un zéro comme représentant de la couronne, mais en investissant la responsabilité des chefs de départements jouissant de la confiance de l'exécutif et d'une majorité de l'assemblée législative. Incidemment, la différence marquée entre une colonie et sa métropole, dans leurs relations sociales et politiques, a été discutée, comme touchant à la question du "gouvernement responsable."

Les ministres qui ont parlé, lord Stanley et sir Robert Peel, ont énoncé des sentiments très-libéraux ; le premier répudiant toute alliance, toute sympathie avec le parti orangiste de la colonie ; et le dernier déclarant que si le Canada ne pouvait être retenu par l'affection de ses habitants pour la couronne, il serait plus qu'inutile de vouloir le retenir par la force.

Les discours de M. Charles Buller et de lord John Russell ont été conclus dans le même esprit, l'un et l'autre soutenant la politique du gouvernement. On peut regarder les termes énergiques dans lesquels M. Buller a blâmé la conduite des ultra-libéraux comme l'expression des sentiments du parti libéral en Angleterre.

Le débat ne pourra manquer de produire du bien. Tous les orateurs à l'exception de celui qui provoque la discussion, se sont exprimés chaleureusement en faveur de sir Charles Metcalfe ; et il est clair que si le mécontentement de la colonie le force de s'en revenir, on ne trouvera personne d'aussi généralement acceptable pour le remplacer.

La déclaration de lord Stanley, que la couronne n'a point exercé de patronage et est déterminée de n'en point exercer en Canada, fait honneur à son impartialité. Comme jetant de l'huile sur les eaux agitées, la motion de M. Ræbuck, qui n'avait aucun but défini en provoquant la discussion, ne sera pas sans effet, quels que soient les sentiments et les vœux de ce monsieur."

C'est à tort que l'*European Times* parle ici des "Canadiens français," de "parti français extrême" ; il n'en est pas question dans les débats tels qu'ils sont reproduits.

On lit dans le *Courrier de l'Europe*, journal de Londres, du 1er juin :

"Le parlement a repris ses séances à l'avant-hier. Il s'était adjourné pour les courtes vacances de la Pentecôte, du 24 au 30 mai.

"La seule question importante qui s'y soit agitée concerne les affaires du Canada. Lord Stanley ayant proposé qu'il fût procédé à la discussion du budget de l'année 1844-5, M. Ræbuck a saisi cette occasion pour appeler l'attention de la chambre sur l'état de cette colonie. Il y a quelques mois, on se le rappelle, le conseil exécutif canadien croyant avoir à se plaindre du gouverneur-général sir C. Metcalfe, lui refusa son concours et donna sa démission. Il n'a pas été remplacé. Les principaux griefs des membres de ce cabinet, étaient que le gouverneur-général ne les consultait pas pour toutes les nominations aux emplois, et qu'il avait mis son *veto* sur une loi ayant pour but de détruire les sociétés secrètes (*Secret Societies Bill*). C'était surtout les clubs orangistes que cette loi voulait atteindre. Elle portait qu'un orangiste ne pouvait remplir aucune fonction civile, ni être juré, ni servir dans la milice. Elle portait en outre que tout individu occupant un emploi public, devait déclarer qu'il n'était pas orangiste. Les peines les plus sévères étaient formulées contre celui qui ne ferait pas une telle déclaration. De grosses amendes et le retrait de sa licence punissaient tout débitant de boissons qui souffrirait qu'il se tint chez lui des conciliabules orangistes. Au Canada, comme en Irlande, les clubs ou loges orangistes ont été la source de bien des calamités, mais le remède proposé est trop énergique ; il est pire que le mal. Au lieu de le calmer, il aurait alimenté le feu des discussions civiles. Sir C. Metcalfe a donc agi sagement en ne donnant pas son assentiment à ce bill.

Pour caractériser la situation, disons que l'ex-cabinet canadien prétend au fond que le gouverneur-général doit obéir aux décisions de la majorité du parlement local. Nous avons eu déjà l'occasion de démontrer que cette théorie est impraticable. En effet, si les chambres canadiennes votent des mesures qui lèvent les intérêts de la métropole, faudra-t-il que le gouverneur-général les approuve ? Il est responsable envers la couronne et non envers les pouvoirs locaux. Autrement, il n'y aurait pas de gouvernement colonial qui fût possible. Le principe du gouvernement représentatif ne saurait s'appliquer aux colonies. Leurs intérêts sont quelquefois jusqu'à un certain point identiques à ceux de la métropole, mais ils leur sont toujours subordonnés d'une manière absolue.

Nous avons de la peine à concevoir qu'un homme aussi éclairé que M. Ræbuck vienne sérieusement invoquer les résolutions votées en 1841, par les chambres canadiennes, résolutions amphibologiques légèrement adoptées par sir C. Bagot, le prédécesseur du gouverneur actuel, en vertu desquelles, selon les ex-ministres canadiens, le Canada doit avoir un gouvernement responsable. Le jour où cette interprétation des résolutions prévaudrait, le Canada serait perdu pour la Grande-Bretagne.

M. Ræbuck a attaqué avec beaucoup d'acrimonie l'administration de M. Thomson, subséquemment lord Sydenham. Il n'a pas épargné non plus celle de sir C. Metcalfe. Que ces fonctionnaires aient commis des fautes c'est possible, mais en admettant les assertions de M. Ræbuck, cela ne prouve pas que les colonies d'un état constitutionnel puissent être gouvernées comme la mère-patrie.

Sir C. Metcalfe a parfaitement défini, selon nous, ce qui doit être le gouvernement colonial, dans une réponse qu'il a faite à une adresse qui lui a été présentée par une ville du Canada. "Pour ce qui est de mon opinion, dit sir C. Metcalfe, relativement au gouvernement responsable, je ne sais pas jusqu'à quel point je dois vous la développer sans connaître d'une manière plus précise ce que vous voulez dire. Si vous entendez que le gouvernement ne doit pas faire usage de son jugement dans l'administration des affaires, mais se contenter de servir d'instrument au conseil, alors je suis d'un avis diamétralement opposé au vôtre. C'est une condition à laquelle je ne me soumettrai jamais, et que le gouvernement ne peut sanctionner. Si vous entendez que chaque parole, chaque action du gouverneur doive subir l'examen du conseil, cela est tout-à-fait contraire à l'expédition des affaires. Si vous entendez que les emplois soient la récompense de l'intrigue, de l'esprit de parti et non du vrai mérite, encore une fois je ne suis pas de votre avis. Un tel abandon des prérogatives de la couronne est, à mon sens, incompatible avec l'existence d'une colonie anglaise. Mais si vous entendez que ce gouvernement doive se préoccuper des vœux et des intérêts du peuple ; qu'il soit loisible au conseil de donner son avis en toute occasion ; que le gouverneur doive consulter l'administration pour des cas importants ; qu'elle soit responsable envers le parlement provincial, je suis parfaitement d'accord avec vous, et je ne vois aucune difficulté à gouverner sur ce pied, si de chaque côté on se laisse guider par la modération et le sens commun, si on ne se laisse pas influencer par l'esprit de parti. Ne visez pas à l'impossible, de peur que vous ne perdiez la réalité en courant après une ombre. Vous désirez vivre en bonne harmonie avec l'Angleterre. Ne vous imaginez pas atteindre ce but en suscitant des tracasseries au gouvernement de la métropole, en cherchant à réduire à rien son autorité."

Il n'a pas été difficile à lord Stanley de répondre à M. Ræbuck. Ni la raison, ni la bonne politique n'étaient du côté de l'honorable représentant de Bath. Le noble lord et après lui sir Robert Peel ont justifié de tous points la conduite de sir C. Metcalfe. Ils ont rappelé ses services en sa